

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 1 ^{er} juin 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : SPECTACLE LANDAIS 2021 - TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 20 MAI 2021,

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison tauromachique, il est proposé d'organiser une journée landaise sur les berges éphémères avec des animations gratuites et un spectacle landais payant aux arènes, le vendredi 06 août 2021.

Cette journée mettra à l'honneur la culture landaise avec des présentations de métiers artisanaux landais et proposera de multiples animations sur les berges éphémères. En clôture de cette journée, un spectacle landais sera organisé réunissant les 4 ganadéros de formelle et une sélection d'acteurs ayant tous remporté au moins une fois le concours de la feria de Dax.

CONSIDERANT que l'organisation à retenir est en cours d'élaboration ; à ce jour, deux possibilités sont à l'étude, à savoir un concours landais ou bien un festival landais.

Le concours landais est un spectacle dont le règlement est validé par la FFCL (Fédération Française de Course Landaise), il est qualificatif pour le championnat de France des écarteurs et sauteurs et il compte également pour l'Escalot qui est le classement sportif individuel des écarteurs et sauteurs. Il regroupe les meilleurs acteurs du moment ainsi que le bétail le plus dur. Le jury est désigné par la FFCL.

Le spectacle type festival : le règlement est libre et le choix des acteurs et bétail participants sont laissés libres à l'organisateur. Le bétail est brillant pour permettre aux écarteurs sauteurs de s'exprimer plus librement. Le jury est choisi par l'organisation. Il ne compte pas pour l'Escalot et n'est pas qualificatif pour le championnat de France.

CONSIDERANT que le choix du type de spectacle sera fonction du maintien ou pas d'une compétition officielle en 2021. Une décision de la FFCL devrait être prise rapidement.

Tarifs :

Il est proposé de fixer des tarifs différents selon le spectacle qui sera mis en place, à savoir des tarifs pour l'organisation d'un concours landais ou bien des tarifs pour un festival landais.

Le tableau annexé reprend les tarifs proposés.

Les crédits correspondants sont inscrits en recettes, au budget primitif des Fêtes de la ville de Dax, exercice 2021 - article CLAN 70631

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ADOpte les tarifs du spectacle landais de cette journée du 6 août 2021 conformément au tableau annexé à la présente délibération et conformément à l'organisation qui sera retenue par délibération ultérieure,

APPROUVE le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

APPROUVE le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux gradins supérieurs et aux tendidos couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

ADJOINT aux tarifs du spectacle landais, des frais de gestion fixés à 1,50 € par billet,

APPROUVE le principe de remboursement de billets du spectacle (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de service,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS is written over a circular official stamp. The signature is stylized and extends to the right of the stamp.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

CONCOURS LANDAIS 2021		
	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
PREMIERES (Tendidos)	25 € (1)	
PREMIERES (Tend. Couverts)	22 €	18 €
SECONDES (Tendidos)	18 € (1)	
SECONDES (Tend. Couverts)	15 €	12 €
GRADINS SUP.AXE	18 €	15 €
GRADINS SUP. autres	12 €	10 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	12,50 € Premières (Tendidos) 9 € Secondes (Tendidos)	

FESTIVAL LANDAIS		
	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
PREMIERES (Tendidos)	20 € (1)	/
PREMIERES (Tend. Couverts)	17 €	14 €
SECONDES (Tendidos)	15 € (1)	/
SECONDES (Tend. Couverts)	12 €	10 €
GRADINS SUP.AXE	13 €	10,50 €
GRADINS SUP. autres	10 €	8 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	10 € premières (Tendidos) 7,50 € secondes (Tendidos)	

DIVERS	
Frais d'envoi	6 €

**(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants,
Dans la limite des places disponibles**